



D.2024.04.03.9.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

9 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

9.2 – Un responsable ou une responsable des systèmes d'information - Direction générale adjointe Mobilités et Ressources - Procédure de recrutement – Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

La direction ressources humaines et organisation regroupe des activités de gestion : ressources humaines, systèmes d'information, services techniques internes. Elles représentent des actions, compétences, techniques et métiers qui épaulent la direction générale.

Sa mission est de veiller au bon fonctionnement de la collectivité et d'accompagner les équipes opérationnelles au quotidien. Ces fonctions stratégiques permettent à la collectivité de rester compétitive et de gagner en efficacité. Elles regroupent différents métiers qui sont indispensables à la réussite des projets portés par Tisséo Collectivités.

Le poste de responsable des systèmes d'information revêt un caractère stratégique.

Ses missions principales sont de :

- Piloter le service des systèmes d'information.
- Définir et mettre en œuvre la stratégie des évolutions du système d'information de la collectivité
- Définir et mettre en œuvre la politique en matière de sécurité des données informatiques dans le respect du cadre fixé par le RGPD.
- Appuyer le délégué à la protection des données (DPO) en matière de traitement et stockage des données personnelles
- Piloter les programmes et projets de transformation de l'organisation du système d'information.
- Piloter l'exploitation de l'infrastructure des systèmes d'information.

Le ou la responsable des systèmes d'information devra avoir une vision stratégique globale et une compétence en management de projets opérationnels. L'expérience requise est d'au moins 6 ans d'expériences, dont au moins une expérience dans une collectivité de taille et d'enjeux similaires.

Une expérience confirmée dans le management d'équipe et dans l'accompagnement au changement est indispensable.

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et il sera pourvu prioritairement pourvu par voie statutaire.

Dans la mesure où le domaine d'activité des systèmes d'information est un secteur en tension en termes de recrutement, il convient d'envisager de pourvoir ce poste par un agent contractuel dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait recevable (article L.332-8 deuxième alinéa du code général de la fonction publique).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux sur la base des titres et diplômes détenus.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- De 6 à 8 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'ingénieur.
- Plus de 8 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade d'ingénieur ou à partir du 1er échelon du grade d'ingénieur principal.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

* * *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement sur le poste de responsable des systèmes d'information - Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources -relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, conformément aux dispositions du code général de la fonction publique et quel que soit les voies de recrutement.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES